



Conseil économique et social

Distr. générale
9 janvier 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

Huitième réunion

Genève, 21 et 22 mars 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Table ronde: Promotion, au plan régional, de l'éducation au développement durable au-delà de la phase III de la mise en œuvre

Mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable après 2015

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document vise à faciliter les débats que le Comité directeur pour l'éducation au développement durable consacrera, à sa huitième session, à la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable au-delà de 2015. Il décrit dans leurs grandes lignes les principaux processus concernés au niveau mondial, rappelle les mandats confiés lors de précédentes réunions de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement et énumère les futures prochaines étapes importantes pour l'éducation au développement durable. C'est dans ce contexte que le Comité directeur est invité à envisager d'examiner les domaines d'action suivants:

- a) Priorités thématiques d'un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015;
- b) Format, calendrier et incidences en termes de ressources d'un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015 et processus d'élaboration d'un tel cadre;
- c) Structure de gouvernance d'un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015.

I. Introduction

1. La Stratégie de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour l'éducation en vue du développement durable constitue le pilier régional de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014). Le cadre de mise en œuvre de Vilnius, adopté par les ministres de l'éducation et l'environnement en 2005, énonce trois phases de mise en œuvre de la Stratégie. La troisième phase s'achèvera en 2015.
2. À la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», tenue à Belgrade en 2007, les ministres ont confirmé leur attachement à mettre en œuvre la Stratégie jusqu'en 2015.
3. À sa septième réunion, en mars 2012, le Comité directeur de la CEE pour l'éducation au développement durable a exprimé sa détermination à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable au-delà de la troisième phase. Dans le cadre du suivi, le Comité est invité à examiner les mesures à prendre en vue de mettre au point un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015 à sa huitième réunion.
4. Afin de faciliter la discussion, la présente note d'information décrit dans leurs grandes lignes les principaux processus pertinents au niveau mondial, rappelle les mandats confiés lors de précédentes réunions de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement et énumère les prochaines étapes importantes pour l'éducation au développement durable (EDD).

II. Programme d'action mondial concernant l'éducation au développement durable après 2014

A. Conférence des Nations Unies sur le développement durable: souligner le rôle essentiel de l'éducation au développement durable

5. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20), tenue à Rio de Janeiro, les États ont adopté une position ferme en faveur de l'EDD et d'une intégration plus active du développement durable à l'éducation, notamment au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD.
6. Dans le document final de Rio+20, intitulé *L'avenir que nous voulons*, les participants à la Conférence reconnaissent que les «nouvelles générations sont les gardiennes de notre avenir» et établissent un lien entre la nécessité d'améliorer la qualité de l'éducation et l'EDD. Dans ce document, les États s'engagent à «doter les systèmes éducatifs des moyens de mieux préparer les jeunes à promouvoir le développement durable» (A/RES/66/288, par. 230), notamment en mettant au point «des programmes scolaires abordant les questions liées à la durabilité» et «des programmes de formation qui préparent les étudiants à des carrières dans des domaines en rapport avec la durabilité» (ibid.). Ils reconnaissent également l'importance de l'éducation extrascolaire dans la promotion du développement durable.

7. Les établissements d'enseignement sont vivement encouragés à adopter une approche institutionnelle globale de l'EDD, c'est-à-dire à «faire du développement durable une matière interdisciplinaire dans une optique intégrée», à adopter une «gestion de la durabilité» sur le campus et à engager un dialogue avec la communauté (ibid., par. 234). L'attention est appelée sur la nécessité d'appuyer la recherche et l'innovation au service du développement durable, notamment dans le domaine de l'éducation, ainsi que les programmes dans les domaines «de la formation à la création et à la gestion d'entreprise, de la formation professionnelle et technique et de la formation continue» en vue de «remédier aux déficits de compétences et de progresser ainsi vers la réalisation des objectifs nationaux de développement durable» (ibid., par. 235). L'information, l'éducation et la formation à la durabilité en vue de renforcer les capacités des travailleurs sont mentionnées dans le contexte des politiques de promotion d'une économie verte.

8. Dans le document final, les participants à la Conférence affirment en outre l'utilité d'un ensemble limité d'objectifs concrets de développement durable, qui devraient être intégrés au programme de développement des Nations Unies après 2015 et faciliter la réalisation et l'intégration du développement durable. Leur élaboration devrait être guidée par le document final, c'est-à-dire que les buts seront vraisemblablement formulés sur la base des domaines thématiques mentionnés dans le document.

9. Dans le document final, il est indiqué de manière très générale que le processus d'élaboration des objectifs de développement durable doit être conforme aux délibérations sur le programme de développement pour après 2015. Ceci devra de toute évidence faire l'objet d'une surveillance étroite dans le contexte de l'élaboration du suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) concernant l'éducation primaire pour tous (objectif 2) et afin de veiller à ce que l'EDD soit prise en compte dans tout programme de développement ou de développement durable après 2015.

10. Enfin, dans le document final, les États s'engagent à renforcer l'EDD au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD, qui s'achèvera en 2014 (ibid., par. 233).

B. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): vers un programme-cadre sur l'éducation au développement durable

11. Au cours de sa trente-sixième session en 2011, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a envisagé le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD. Elle a prié la Directrice générale de l'UNESCO d'élaborer des options pour transformer la Décennie de l'EDD en un processus institutionnalisé au-delà de 2014 (36 C/Résolution 16).

12. En 2012, à sa 190^e session, le Conseil exécutif de l'UNESCO a examiné les options de suivi présentées par la Directrice générale de l'UNESCO et a exprimé sa préférence pour un programme-cadre comme méthode de suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD.

13. Le Comité exécutif de l'UNESCO a prié la Directrice générale d'élaborer, en consultation avec les États membres, et en collaboration avec les acteurs concernés, la proposition d'un programme-cadre, dirigé par l'UNESCO, qui couvrirait au moins la période 2014-2021, traiterait de l'éducation à tous les niveaux et sous toutes ses formes, et reposerait sur un programme détaillé de développement durable, tout en encourageant la concentration stratégique et l'engagement national.

14. En outre, le Comité exécutif a prié la Directrice générale de l'UNESCO de lui soumettre cette proposition à sa 192^e session et à la Conférence générale à sa trente-septième session en 2013, en vue de sa transmission à l'Assemblée générale des Nations Unies pour décision à sa soixante-neuvième session en 2014 afin que le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD s'effectue sans interruption (190 EX/9).

III. Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies: mandat et cadre de mise en œuvre de l'éducation au développement durable

15. La Stratégie de la CEE-ONU¹ pour l'EDD a été adoptée par les ministres, les vice-ministres et autres représentants des ministres de l'environnement et de l'éducation de la région de la CEE à Vilnius, en 2005. Ils ont également adopté le Cadre de mise en œuvre de Vilnius et établi un Comité directeur pour faciliter la coordination et l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie. Le Cadre de Vilnius définit également trois phases de mise en œuvre dont la troisième s'achève en 2015.

16. À la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui a eu lieu à Belgrade en 2007, les ministres de l'éducation et de l'environnement ont tenu une séance conjointe consacrée à l'EDD. Ils ont convenu que la Stratégie de la CEE pour l'EDD demeurerait une illustration unique en son genre de mise en œuvre régionale de l'EDD parmi les différentes initiatives conçues dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD et qu'elle pouvait servir d'exemple pour d'autres régions.

17. Dans leur déclaration commune sur l'EDD (ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1), les ministres ont exprimé leur engagement en faveur de la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD dans la région et ont prorogé le mandat du Comité directeur pour l'EDD afin qu'il supervise la mise en œuvre régionale de la Stratégie jusqu'en 2015.

18. En outre, les ministres ont confirmé leur vision d'un avenir épousant les valeurs communes de solidarité, d'égalité et de respect mutuel entre les peuples, les pays et les générations et ont souligné l'importance du principe de développement durable comme étant la clef d'une mondialisation qui garantisse la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'une consommation et une production durables et qui renforce la justice et les droits civils, l'égalité des sexes et les droits des enfants. Concrètement, ils ont réaffirmé l'importance de l'EDD en tant qu'instrument de renforcement des capacités permettant aux peuples de faire de cette vision une réalité. Ils ont également souligné que le travail mené dans la région dans le domaine de l'EDD contribue à la mise en œuvre des résultats pertinents du Sommet mondial pour le développement durable et, de façon substantielle, à la réalisation des OMD et à la Décennie des Nations Unies pour l'EDD.

19. En outre, les ministres de la CEE ont décidé qu'à l'avenir les volets ministériels auraient lieu périodiquement, de préférence dans le cadre des conférences «Un environnement pour l'Europe», selon qu'il convient, constituant ainsi un vaste cadre réunissant un large éventail d'acteurs.

¹ CEE-ONU est parfois utilisé comme acronyme informel de Commission économique des Nations Unies pour l'Europe afin d'éviter la confusion avec d'autres mécanismes régionaux.

IV. Domaines d'action pour mettre en place un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015

20. À sa septième réunion, le Comité directeur a exprimé son ferme soutien à la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD au-delà de 2015. Afin de proroger le mandat et de mettre en place un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015, le Comité directeur est invité à examiner les domaines d'action suivants:

a) *Priorités thématiques d'un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015*: parmi les sources pertinentes aux fins de la définition des priorités, du format et du calendrier d'un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015 figurent les priorités de la troisième phase de la mise en œuvre et les résultats de la troisième série de rapports de pays concernant la mise en œuvre (2014);

b) *Format, calendrier et incidences en termes de ressources d'un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015 et processus d'élaboration d'un tel cadre*: parmi les sources pertinentes aux fins de la définition du format et du calendrier du cadre de mise en œuvre figurent le calendrier et les priorités du programme-cadre de l'UNESCO sur l'EDD qui doit suivre la Décennie des Nations Unies pour l'EDD et la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable en 2014. Étant donné que certains des renseignements pertinents ne seront disponibles qu'au cours des deux années à venir, le Comité pourrait envisager de charger un groupe de travail d'élaborer, par des moyens électroniques et en coopération étroite avec le Bureau et le secrétariat, la première version d'un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015 en vue de son examen à la neuvième réunion du Comité directeur en 2014. En outre, le Comité directeur devrait prendre en compte les ressources nécessaires au titre d'un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015;

c) *Structure de gouvernance d'un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015*: à la Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement tenue à Belgrade, le Comité directeur a été chargé de gérer la mise en œuvre de la Stratégie jusqu'en 2015; une nouvelle réunion de haut niveau doit être convoquée pour proroger ce mandat, par exemple en 2015, immédiatement après une Conférence ministérielle sur le thème «Un environnement pour l'Europe». Le Comité directeur pourrait envisager de lancer les préparatifs d'une telle réunion de haut niveau.

Annexe

Principales étapes pertinentes pour l'éducation au développement durable (2013-2015)

Lors de l'examen des mesures supplémentaires à prendre aux fins de la mise en place d'un cadre de mise en œuvre au-delà de 2015, il pourrait être utile de prendre en compte les manifestations à venir et leurs résultats attendus, tels qu'énoncés dans le tableau ci-après.

<i>Manifestation</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Résultat attendu</i>
Niveau régional		
Neuvième réunion du Comité directeur	Avril 2014	À débattre
Troisième rapport de pays sur la mise en œuvre au titre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD	Calendrier préliminaire: <ul style="list-style-type: none"> Préparation: neuvième réunion du Comité directeur en 2014 Date limite de présentation des rapports de pays: septembre 2014 Publication du rapport de synthèse final: mars 2015 	Rapport décrivant les réalisations et les objectifs non atteints, ainsi que les difficultés liées à la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD
Dixième réunion du Comité directeur	Avril 2015	À débattre
Niveau mondial		
Conférence générale de l'UNESCO, trente-septième session	Novembre 2013	Examen de la proposition de programme-cadre mondial concernant l'EDD, dirigé par l'UNESCO, qui traiterait de l'éducation à tous les niveaux et sous toutes ses formes et reposerait sur un programme détaillé de développement durable
Assemblée générale des Nations Unies, soixante-neuvième session	Septembre 2014	Décision concernant une proposition de cadre mondial après la Décennie pour l'EDD
Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable	Novembre 2014	La Conférence célébrera les succès de la Décennie pour l'EDD, mais analysera également les obstacles rencontrés et les enseignements tirés. Des exemples de bonnes pratiques utilisées dans le monde entier illustreront les approches viables de l'EDD et permettront de cerner les domaines clés sur lesquels faire porter les efforts à l'avenir.